

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration



Année scolaire 2011-2012

Séance n° 3 du 10 avril 2012



Membres Présents : 19
Membres Absents : 6
Membres Excusés : 2
Quorum : 16

ORDRE DU JOUR

- ✚ Compte financier,
- ✚ Questions financières,
- ✚ Actes et conventions,
- ✚ Charte des voyages,
- ✚ Information à l'orientation,
- ✚ Calendrier de fin d'année,
- ✚ Questions diverses.

Téléphone
0553066000
Télécopie
0553092064

Mél
ce.0241042C@ac-bordeaux.fr
Web
<http://etablissementbertrandeborn.net>

1 rue Charles Mangold
BP 1083
24001 PERIGUEUX CEDEX

NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES

- 1) Procès-verbal de la séance précédente
- 2) Examen du compte financier
- 3) Questions financières
- 4) Charte des voyages
- 5) Information sur l'orientation
- 6) Calendrier de la fin de l'année
- 7) Questions diverses

Président : M. Jean-Philippe LADEVEZE

Secrétaire : M. Hervé LARRIEU
Signature,

Le Président,
ou Chef d'Etablissement
Signature,

Jean-Philippe LADEVEZE

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

1) Procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité, le conseil d'administration approuve sans réserve le procès-verbal du conseil d'administration précédent.

Monsieur LARRIEU, Principal adjoint, accepte de prendre en charge le compte rendu des débats.

2) Examen du compte financier

Madame VETELET, Agent comptable, détaille le compte financier 2011 à partir des documents joints (*annexe 1*).

Madame CUVELIER, Conseillère Principale d'Education, s'interroge sur le solde positif.

Monsieur LADEVEZE, Proviseur, précise que l'excédent en question est d'un montant conforme aux incertitudes d'un budget et tombe dans les fonds de réserves de l'établissement.

Monsieur BARBOSA, Professeur, s'enquiert d'éventuels excédents de projets « COMENIUS ».

Madame VETELET précise que ce sont des comptes spéciaux.

Monsieur LHEUREUX, Professeur, demande des précisions sur les fonds de réserves.

Monsieur LADEVEZE rappelle le principe de la subvention de fonctionnement accordée par le Conseil Général et l'objectif recherché qui est celui de son utilisation optimale dans l'intérêt des élèves mais en aucun cas le cumul de fonds de réserves inutilisés. Ainsi le conseil d'administration peut autoriser un prélèvement sur ces fonds pour améliorer les équipements existants selon les besoins exprimés.

Monsieur DANIEL LAMAZIERE, parent d'élève, s'interroge sur la coexistence des subventions du collège et du lycée.

Monsieur LADEVEZE établit la distinction entre les deux entités juridiques que sont les deux établissements, entre les deux collectivités de rattachement et les deux budgets et comptes financiers distincts. Il ne peut y avoir de « porosité » entre les deux fonctionnements comptables. Cependant, bien évidemment, certains équipements ou matériels profitent conjointement aux collégiens et aux lycéens.

A une question de Monsieur DANIEL LAMAZIERE, Madame VETELET répond en rappelant le fonctionnement par année civile de la comptabilité des établissements scolaires.

Madame RAYNAUD, Professeur, demande si l'on peut espérer davantage d'équipements dans le nouveau bâtiment D.

Monsieur LADEVEZE: informe le conseil des demandes en ce sens formulées auprès du Conseil Général.

L'arrêt du compte financier est adopté à l'unanimité.
Les éléments du solde et leur affectation sont adoptés à l'unanimité.

3) Questions financières

Madame VETELET présente des DBM au conseil d'administration pour information.

4) Charte des voyages

Monsieur LADEVEZE présente dans le détail la charte des voyages (*annexe 2*) élaborée en concertation avec la commission « Voyages » réunie le lundi 02 avril 2012.

Madame PARROT, parent d'élève s'interroge à propos des élèves qui ne peuvent pas participer à ce genre de voyages pour des raisons financières.

Monsieur LADEVEZE, relayé par les enseignants présents et Madame CUVELIER explique que tout est mis en œuvre pour ne pas discriminer les élèves sur des critères financiers. L'établissement apporte des aides par le biais du fonds social des collègues.

Monsieur DANIEL LAMAZIERE demande s'il est possible d'envisager un paiement mensualisé.

Monsieur LADEVEZE indique que, compte tenu des délais d'organisation, cela paraît difficilement envisageable ; le montant maximum de versement a été arrêté en concertation avec les parents d'élèves.

Monsieur DANIEL LAMAZIERE demande la raison de la limitation envisagée à 2 voyages par élève et par année scolaire.

Monsieur LADEVEZE répond que cela semble préserver au mieux le déroulement de la scolarité et qu'un établissement public d'enseignement n'a pas forcément vocation à proposer davantage pour un coût total qui devient alors trop sélectif. Le nombre d'élèves potentiellement concerné par cette limitation est anecdotique.

VOTE : Contre : 1 Abstention : 1 Pour : 17
La charte est adoptée.

5) Information sur l'orientation

Monsieur LARRIEU expose les actions qui sont menées dans le cadre de la formation/information à l'orientation des élèves.

En direction des élèves de quatrième, l'attention se porte surtout sur les élèves en grande difficulté pour leur proposer des dispositifs qui peuvent leur convenir (DIMA, 3^{ème} PREPRO). Il s'agit d'un travail d'équipe mené par les professeurs principaux, les conseillers d'orientation psychologues, la Conseillère Principale d'Education et le Principal adjoint.

En direction des élèves de troisième la même équipe propose plusieurs approches :

- Travail au quotidien des équipes pédagogiques,
- Rencontres individuelles ou par groupe avec les conseillers d'orientation psychologues,
- Information donnée aux parents d'élèves de troisième (réunion d'information avec interventions des enseignants de seconde),
- Forum de l'orientation organisé au niveau de la Zone d'Animation Pédagogique concernant les collèges de PERIGUEUX,
- Journée Portes Ouvertes du lycée,
- Mini stages en établissements de formation à la demande pour les élèves intéressés par des formations spécifiques,
- Stage en entreprise à la demande pour les élèves intéressés,
- Opération « PASSE LA SECONDE » mettant en relation les élèves de seconde du lycée et ceux de troisième du collège autour du choix des options de seconde à BERTRAN DE BORN.

6) Calendrier de la fin de l'année

Monsieur LARRIEU commente le calendrier de la fin de l'année pour le collège.

7) Questions diverses

Elles ont été posées par écrit par les élèves que Monsieur LADEVEZE félicite pour leur travail préparatoire. Il s'efforce d'y répondre précisément.

- Bancs et poubelles : sont prévus dans le cadre du chantier actuel.
- Fontaines à eau : leur installation sera envisagée à la fin du chantier actuel.
- Terrain derrière le bâtiment D : il devrait être accessible aux élèves avant la fin de l'année scolaire.
- Foyer des collégiens : des salles sont accessibles en hiver pendant la pause de midi. Il est impossible actuellement d'affecter une salle à cette seule utilisation.
- Agrandissement du CDI : aucune extension du CDI qui vient d'être livré n'est prévue.
- Cours de soutien en mathématiques pour les élèves de sixième : une dizaine d'heures d'ici la fin de l'année pourront être dispensées le lundi par une enseignante de l'établissement.

La séance est levée 19h20